



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 28 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Site Seveso Seuil haut
SOBEGAL à Calmont**

Réunion de la commission de suivi de site le mardi 22 octobre 2019

En réponse à une obligation pour les installations classées pour la protection de l'environnement qui relèvent du régime de l'autorisation statut Seveso seuil haut, la commission de suivi de site de SOBEGAL à Calmont s'est tenue ce mardi 22 octobre en mairie de Calmont.

Cette commission, qui se réunit a minima annuellement, est composée de représentants des services de l'État, des collectivités locales, de riverains et d'associations de protection de l'environnement, de salariés du site et de la direction du site industriel.

Elle a pour objectif :

- de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées en vue de prévenir les risques,
- de promouvoir l'information du public,
- d'être tenue régulièrement informée des décisions, incidents ou accidents survenus,
- de rendre un avis formel dans des cas très particuliers.

Cette réunion, présidée par Madame RODRIGO Pascale, sous préfète de Villefranche de Rouergue, a été consacrée :

- au bilan annuel des actions menées par l'exploitant du site,
- au bilan annuel des actions menées par l'inspection des installations classées,
- à l'état d'avancement des mesures foncières prescrites dans le plan de prévention des risques technologiques,
- à la situation du site vis à vis du premier retour d'expérience de l'accident Lubrizol à Rouen (réponse à l'instruction du gouvernement du 2 octobre relative aux premières mesures à prendre à la suite de l'accident survenu dans l'entreprise Lubrizol le 26 septembre 2019).

Une des mesures principales pour réduire les risques liés à l'exploitation du site est une modification des conditions de stockage du gaz qui doit intervenir avant le 2 mars 2020.

L'annonce faite par SOBEGAL que ces travaux ne pourraient très probablement pas être réalisés avant cette échéance (mais avec un retard de moins de six mois) a suscité de vives réactions des représentants des collectivités et des riverains.

Madame la Préfète a d'ores et déjà fait part à la société SOBEGAL de sa position très ferme sur ce sujet et a demandé à l'inspection des installations classées de diligenter les inspections nécessaires.

Pour rappel

Le département de l'Aveyron compte quatre sites seveso :

- un site seveso seuil haut : SOBEGAL à Calmont
- trois sites seveso seuil bas : SNAM à Viviez, LISI AEROSPACE à Villefranche de Rouergue, ITA à Séverac le Château.

La protection des populations qui vivent, travaillent, se déplacent à proximité d'un site industriel à hauts risques repose :

- sur des mesures de réduction du risque "à la source",
- sur le respect par l'exploitant des conditions dans lesquelles il est autorisé à exploiter son installation,
- sur des inspections régulières menées par les inspecteurs des installations classées avec des possibilités de sanctions administratives et/ou judiciaires à l'encontre de l'exploitant en cas de non conformités avérées,
- sur une connaissance par "les riverains" des enjeux du site et de la conduite à tenir en cas d'accident,
- sur une bonne organisation des services d'intervention en cas d'accident.

Ces mesures qui fixent notamment les conditions dans lesquelles peuvent s'exercer les activités sur le site (arrêtés préfectoraux, arrêtés ministériels) évoluent régulièrement pour prendre en compte :

- les modifications que l'exploitant souhaite apporter aux installations,
- une meilleure connaissance du risque (dont le retour d'expérience des accidents),
- l'évolution de l'environnement du site, les incidents éventuels, ...

Trois dispositifs particuliers pour les sites industriels à hauts risques :

- Le PPRT, plan de prévention des risques technologiques, qui permet de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.
La décision d'élaborer un PPRT est une décision préfectorale.
Un PPRT dans le département de l'Aveyron : SOBEGAL à Calmont.
- Le PPI, plan particulier d'intervention au sein du dispositif ORSEC, qui comprend des dispositions spécifiques adoptées par les préfets de département pour faire face aux conséquences sur la population d'un accident majeur.

Le PPI est systématique pour les sites seveso seuil haut sauf cas très particulier d'absence de dangers à l'extérieur du site. Le PPI est révisé tous les 5 ans et fait l'objet d'exercice tous les 3 ans.

Un PPI dans le département de l'Aveyron : SOBEGAL à Calmont..

- La CSS, commission de suivi de site, a pour objectif de créer un cadre d'échange et d'information entre l'exploitant, les services de l'Etat, les collectivités, les riverains. Elle est obligatoire pour les sites Seveso seuil haut uniquement (et peut-être mise en oeuvre pour d'autres sites).
Deux PPI "Industrie" dans le département de l'Aveyron : SOBEGAL à Calmont, SNAM & JINJANG SAM & VM BUILDING à Viviez.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12